

Date de convocation : 30 mars 2024
Nombre de membres : 14
En exercice : 14
Présents : 10
Votants : 12

Pièces-jointes au présent compte-rendu : 2 annexes

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 9 AVRIL 2024

Le neuf avril deux mil vingt-quatre, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Senantes, légalement convoqué, s'est réuni en son lieu habituel de séances, sous la présidence de M. Arnaud BREUIL, Maire.

Élus présents : Éric AUPY, Arnaud BREUIL, Aline BRIANÇON, Philippe CAROFF, Monique DELAPLANCHE, Christine GOURIELLEC, Martial GUYARD, Murielle GUYARD, Jean-Claude LOZACH, Alexandra PERRIN.

Élus absents et représentés : Cindy BERCHER par Aline BRIANÇON, Quentin VERNIERS par Arnaud BREUIL

Élus absents : Sylvain GILLES, Corinne LE CORNEC

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30

1. Nomination du secrétaire de séance.

Christine GOURIELLEC Christine est désignée secrétaire de séance.

2. Approbation du compte rendu du 19 décembre 2023.

Vote pour 12 : le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

3. Compte administratif et compte de gestion 2023

Monsieur le Maire présente les documents examinés lors de la réunion de la commission des Finances réunie le 18 mars 2024 (annexe 1).

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter :

- le budget de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,
- les titres,
- le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés,
- le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif,
- l'état du Passif,
- l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2023,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- considérant que le compte de gestion dressé par le Receveur est conforme aux écritures de la comptabilité administrative ;
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à la majorité que le compte de gestion dressé pour 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le doyen, Monsieur LOZACH prend la présidence de la séance, demande s'il y a des questions et soumet le compte administratif et le compte de gestion au vote.

Vote pour : 11

Abstention : 1

Le compte rendu administratif et le compte de gestion sont approuvés.

4. Affectation du résultat

Le Conseil municipal, après s'être fait présenter le compte administratif de l'exercice 2023.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 constate que le compte administratif présente :

- un excédent cumulé en Fonctionnement de : 191.693,69 €
- un déficit cumulé d'Investissement de : -730,98 €
- un reste à réaliser en Dépense de : 59.667 €
- un reste à réaliser en Recette de : 66.961 €

Décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suite:

A titre obligatoire ; Investissement excédentaire de 6.563,02 €

Le solde disponible de 191.693,69 € est affecté à l'excédent reporté de fonctionnement.

5. Délibération : vote du tarif de la salle des fêtes et concessions au cimetière

5.1 Salle des fêtes

Concernant la location de la salle communale aux particuliers, Monsieur le Maire propose de maintenir les conditions tarifaires, à savoir :

Pour un week-end, du samedi 10 h au lundi 10 h.

- Tarifs pour les résidents de Senantes : 150 euros (30 % d'arrhes lors de la réservation).
- Tarifs pour les non-résidents de Senantes : 300 euros (30 % d'arrhes lors de la réservation).
- Un supplément pour une remise des clés le vendredi à 17 h (15 € pour les résidents

de Senantes et 30 € pour les non-résidents).

Pour une demi-journée ou un vin d'honneur.

- Tarifs pour les résidents de Senantes : 65 euros (30 % d'arrhes lors de la réservation).
- Tarifs pour les non-résidents de Senantes : 105 euros (30 % d'arrhes lors de la réservation).
- La caution est de 800 €.

Pour une journée en semaine du lundi au vendredi.

- Tarifs pour les résidents de Senantes : 70 euros (30 % d'arrhes lors de la réservation).
- Tarifs pour les non-résidents de Senantes : 140 euros (30 % d'arrhes lors de la réservation).

Ces tarifs comprennent : la salle communale (capacité d'accueil 60 personnes), une cuisine, un vestiaire. Les clefs sont à retirer à la mairie le samedi entre 10 h et 12 h, et devront être restituées le lundi matin à 10 h. Un état des lieux d'entrée et de sortie en présence d'un(e) employé(e) communal(e) lors de la remise et restitution des clés.

Les associations communales bénéficieront d'un usage gracieux de la salle trois fois par an et la quatrième fois sera facturée 50 €. Toute location supplémentaire se fera au tarif de 150 €. Les associations extérieures à la commune devront payer le tarif normal de location hors commune de 300 €.

Éric AUPY demande pour l'année 2025 d'analyser les coûts de la salle (coût et gain pour la commune) dans l'objectif d'une révision des tarifs.

Vote pour : 12 – approuvé à l'unanimité

5.2 Cimetière

Concernant les tarifs des concessions funéraires, Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les prix existants :

Columbarium et jardin du souvenir.

- Tarif d'un emplacement réservé à l'urne funéraire pour 10 ans : 300 €.
- Tarif d'un emplacement réservé à l'urne funéraire pour 20 ans : 500 €.

L'achat des plaques et leur gravure sont à la charge des familles. Le coût de la plaque à apposer (grand modèle) est de 52 €. Le coût de la plaque à apposer sur les colonnes proches du point de dispersion pour les personnes qui ne souhaitent pas conserver les cendres du défunt est de 28 €. Le coût du droit de dispersion est de 50 € et que cette dernière devra être réalisée en présence d'un représentant de la mairie.

Concession cimetière.

- Tarif d'une concession funéraire (caveau, tombe) pour 50 ans : 480 €

Vote pour : 12 – approuvé à l’unanimité

6. Délibération : convention pour la réalisation des travaux d’éclairage public à Dancourt

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal le projet de travaux d’éclairage public préparé à la demande de la Commune par le syndicat d’ENERGIE Eure-et-Loir pour le hameau de Dancourt. Il rappelle que ces travaux s’inscrivent dans un programme triennal. Pour Senantes et le Coudray, les travaux ont déjà été réalisés. La dernière tranche concernant Chenicourt sera réalisée en 2015.

Les interventions prévues en matière d’éclairage public s’inscrivent dans une politique d’efficacité énergétique et de maîtrise de la consommation d’énergie. En l’état, ces travaux prévoient en effet le remplacement des installations énergivores existantes par des installations équipées de lampes à basse consommation de type LED.

Concernant le financement de ce projet, l’interrogation se porte principalement sur l’aide du Fonds Vert versée par l’Etat. Aussi, il est proposé d’approuver le plan de financement dans le strict respect du règlement d’ENERGIE Eure-et-Loir à savoir 40% à la charge d’ENERGIE Eure-et-Loir et 60% à la charge de la collectivité. Si elle venait à être versée, la subvention de l’Etat viendrait diminuer la part financée par la collectivité et celle d’ENERGIE Eure-et-Loir. Ces travaux sont appelés à être réalisés sous la maîtrise d’ouvrage d’ENERGIE Eure-et-Loir et donneraient lieu au plan de financement suivant :

Coût estimatif HT des travaux	Participation Eure-et-Loir (maitre d'ouvrage d'ENERGIE des travaux)	Participation de la collectivité (*)
32000 €	12 800 € (40 %)	19 200 € (60 %)

(*) au titre de la maîtrise de la consommation d’énergie (Art. L5212-26 du CGCT)

Dispositions particulières :

Le Syndicat est chargé de déposer la demande de subvention Fonds Vert auprès de l’Etat. Dans l’hypothèse où l’Etat accorderait une participation financière au projet, au titre du Fonds Vert, la participation de la commune pourrait être réduite à 50% du montant total des travaux.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal :

- approuve le projet de travaux intervenir sur le réseau d’éclairage public ainsi présenté,
- approuve le plan de financement correspondant,
- approuve le fait que la contribution de la commune pourrait être minorée en fonction de la participation de l’État au titre du Fonds Vert,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le syndicat ENERGIE Eure-et-Loir pour la réalisation et le financement des travaux.

Vote pour : 12 – Approuvé à l’unanimité

7. Vote des taux d’imposition

Le budget primitif 2024 est présenté en équilibre à hauteur à hauteur de 539.981,69 € en section de fonctionnement et à hauteur de 234.146,30 € en section d'investissement. Cet équilibre est obtenu sans augmentation des taxes communales. Taux des taxes communales :

Taxe foncière bâti : 37,31 %

Taxe foncière non bâti : 32,03 %

Taxe d'habitation : 14,02 %

Vote pour : 12 – Approuvé à l'unanimité

8. Budget 2024 : vote de la section de Fonctionnement

Monsieur le Maire présente dans le détail la section de fonctionnement pour les parties Recettes et Dépenses, notamment les évolutions significatives (**Annexe 2**).

	Dépenses de la section de Fonctionnement	Recettes de la section de Fonctionnement
Crédits de Fonctionnement votés au titre du budget	539.981,69	348.288,00
Restes à réaliser de l'exercice précédent	0,00	0,00
Résultat de Fonctionnement reporté	0,00	191.693,69
Total de la section de fonctionnement	539.981,69	539.981,69

Vote pour : 12 – approuvé à l'unanimité

9. Budget 2024 : vote de la section d'Investissement

Monsieur le Maire présente dans le détail la section d'Investissement pour les parties Recettes et Dépenses, notamment les principaux travaux prévus sur la commune en 2024 (**Annexe 2**).

10.	Dépenses de la section de d'Investissement	Recettes de la section de d'Investissement
Crédits section de d'Investissement votés au titre du budget	173.748,32	167.185,30
Restes à réaliser de l'exercice précédent	59.667,00	66.961,00
Solde d'exécution de la section d'Investissement reporté.	730,98	0,00
Total de la section de d'Investissement	234.146,30	234.146,30

Total du budget	774.127,99	774.127,99
-----------------	------------	------------

Vote pour : 11

Abstention : 1

Le budget d'Investissement est approuvé.

11. Délibération : subventions aux associations

Le Conseil municipal décide d'attribuer des subventions aux associations nous en faisant expressément la demande, soit par l'intermédiaire du formulaire CERFA destiné à cet effet, soit par mail ou courrier expressément adressé à la commune.

Les membres du Conseil municipal, par ailleurs membres d'une association sollicitant une subvention ne peuvent participer au vote.

Il est donc proposé au Conseil municipal de se prononcer pour chacune des associations suivantes :

NOM de l'organisme	Montant accordé
Bibliothèque de Coulombs	100 €
Senantes en Fêtes	350 €
Senantes Loisirs Culture Nature	100 €
Amicale SDIS Faverolles	100 €
Nogent'Ternet	Demande rejetée par le Conseil municipal

Toutes les subventions ont été acceptées à l'unanimité, à l'exception de Nogent'Ternet dont la demande a été refusée à l'unanimité.

12. Délibération : institution permanente du droit de préemption sur la commune

Monsieur le Maire rappelle que la communauté de communes des Portes Euréliennes est compétente depuis sa création pour instituer le droit de préemption urbain (DPU), définir les périmètres soumis en zones urbaines ou à urbaniser, la nature du droit de préemption simple ou renforcé et l'exercer, sauf à le déléguer selon notamment les dispositions des articles L. 210-1, L. 211-1 et suivants du code de l'urbanisme et le droit de priorité prévu aux articles L. 240-1 et suivants dudit code.

Depuis le 1er janvier 2017, cette compétence s'exerce directement par la communauté de communes en ayant l'exercice sur chaque commune en considération de l'intérêt potentiel, au regard du champ de ses compétences, d'exercer ces prérogatives de puissance publique, selon les enjeux de maîtrise foncière respectifs. Il est précisé que, suite à l'abrogation de l'alinéa 9 de la délibération du 22 juillet 2020 accordant au président délégation et pouvoir, la compétence est désormais exercée par le conseil communautaire et non plus par le président.

La communauté de commune souhaite aujourd'hui déléguer de manière permanente l'exercice de ce droit aux communes membres sur lesquelles un droit de préemption urbain est institué.

La délégation permanente portera sur l'ensemble des zones U et Au, à l'exclusion des zones UX et Aux. De cette manière, chaque mairie pourra exercer directement le droit

de préemption sur l'ensemble des zones habitables, UA, UB, UC ou UD et répondre ainsi aux notaires sans avoir à solliciter préalablement la communauté de communes à la réception des déclarations d'intention d'aliéner.

Chaque commune a été associée à la réflexion pour adapter la délégation à lui consentir. Cette délégation est totale pour la mise en œuvre des prérogatives, formalités et procédures prévues par le code de l'urbanisme pour son exercice y compris le pouvoir de saisir le juge de l'expropriation pour la fixation judiciaire du prix.

Concernant la commune de Senantes, l'évolution et les propositions portent sur :

- l'abrogation de l'ancienne délibération d'institution du DPU sur la commune ;
- l'institution du droit de préemption simple sur l'ensemble des zones U ;
- la délégation de l'exercice du droit de préemption sur la commune sur les zones choisies ;
- la conservation de l'exercice du droit de préemption sur la commune sur les autres zones à compétence communautaire.

Le droit de préemption urbain sera ensuite délégué de manière permanente à la Commune de Senantes ainsi que le droit de priorité sur les zones U et AU à l'exclusion des zones Ux et Aux.

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-22 et L2122-23,
- Vu le code de l'urbanisme, notamment les articles L. 300-1, L. 211-1 et suivants, L. 211-3, L. 211-4 et suivants, L. 213- 1 et suivants,
- Vu la délibération du Conseil municipal de Senantes en date du 7 mai 1999 instituant le droit de préemption urbain sur la commune Senantes,
- Vu le Plan local d'urbanisme intercommunal des Quatre Vallées approuvé le 20 février 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne pouvoir au Maire pour signifier son accord à la Communauté de Communes des Portes euréliennes d'Ile de France pour abroger la délibération du 7 mai 1999 instituant le droit de préemption urbain sur la commune de Senantes. Cela en vue d'instituer un droit de préemption simple sur l'ensemble du territoire communal pour les zones urbaines ou à urbaniser.

Vote pour : 12 – approuvé à l'unanimité

13. Questions diverses

Délibération : Modification des statuts de la Communauté de Communes des Portes-Euréliennes d'Ile de France portant sur la nouvelle adresse du siège :

La Communauté de Communes a acquis et aménagé un bâtiment situé au 22 rue de Savonnières à Epernon afin d'y aménager des bureaux. Ce bâtiment est destiné à devenir

le nouveau siège statutaire de la Communauté de Communes en lieu et place du siège actuel situé 6, place Aristide Briand à Epernon.

Il est nécessaire à cet effet de modifier les statuts de la Communauté de Communes.

La décision de modification prise par la Communauté de Communes est subordonnée à l'accord des conseils municipaux de ses membres avec les conditions de majorité suivantes : les deux tiers des conseils municipaux représentant au moins la moitié de la population de l'établissement ou l'inverse.

Vote pour : 12 – approuvé à l'unanimité.

Autres points divers :

Philippe CAROFF s'interroge sur l'évolution du tarif du contrôle des installations d'assainissement non collectives. Jean-Claude LOZACH rappelle que cette question relève des compétences du Syndicat des Eaux de RUFFIN

Concernant l'augmentation de tarif de l'eau (2,5 %), Monsieur le Maire rédigera un courrier à l'attention de M. HOUVET, Président du Syndicat des Eaux de RUFFIN, visant à proposer que les évolutions tarifaires de l'eau s'effectuent dans une logique de convergence des prix payés par l'ensemble des communes membres du syndicat.

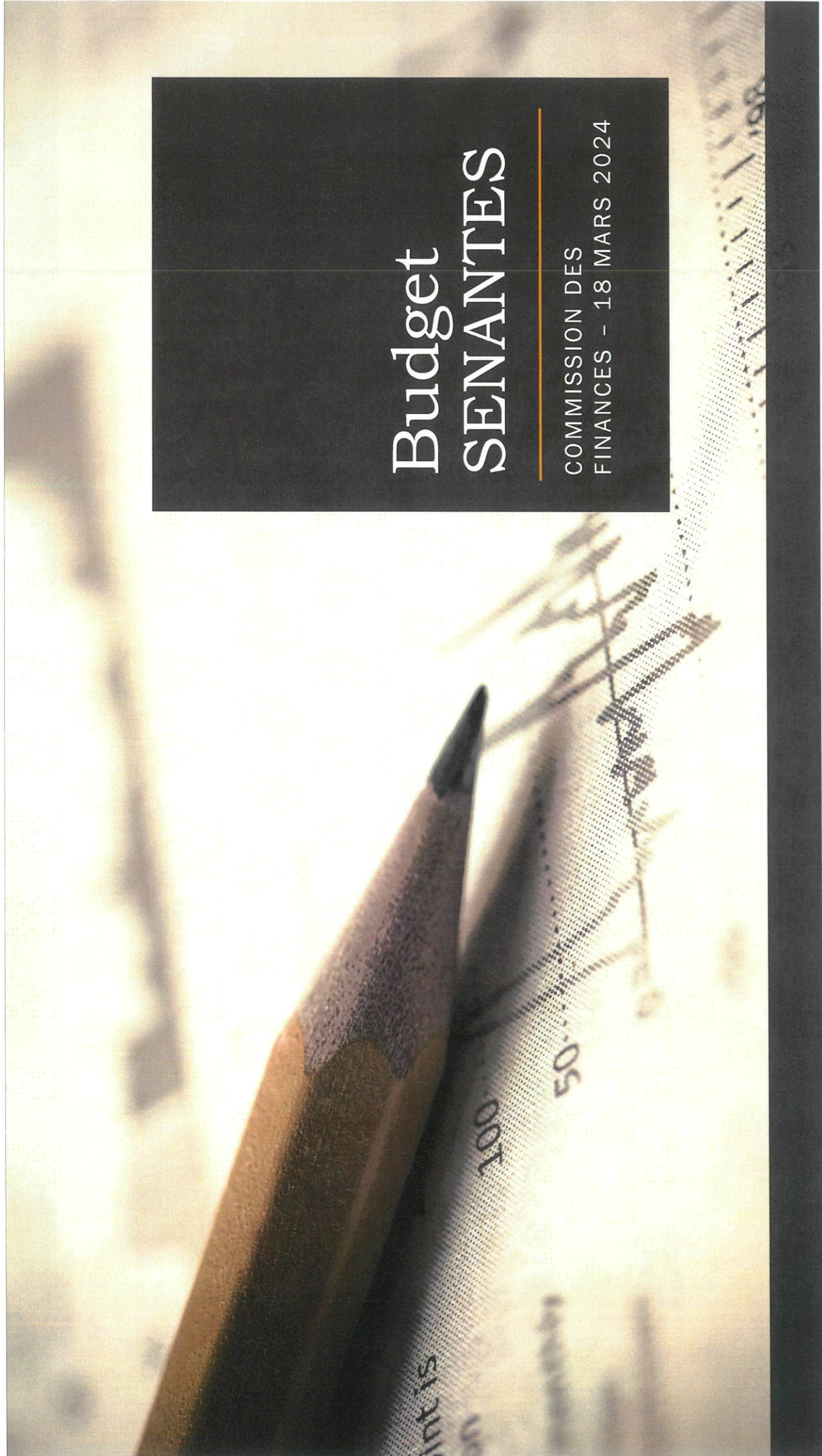
Travaux du lotissement rue de la Muette à Chenicourt. Monsieur le Maire a demandé au promoteur de limiter la coupe des arbres aux seuls espaces nécessaires.

Le Conseil municipal des Jeunes a visité la Gendarmerie le 3 avril.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-trois heure quarante-cinq minutes.

Budget SENANTES

COMMISSION DES
FINANCES - 18 MARS 2024



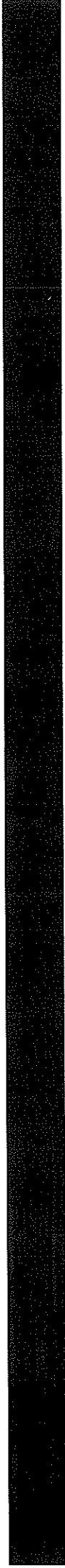
Budget de SENANTES

1) Compte administratif 2023

- quelques données clés / évolutions
- détails du CA

2) Budget prévisionnel 2024

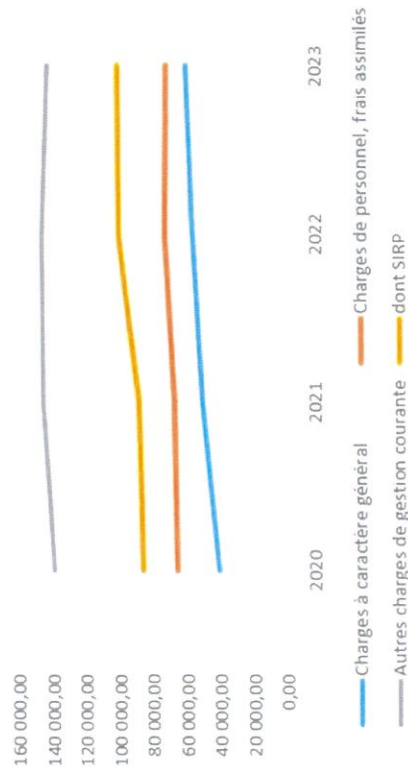
- section de fonctionnement
- section d'investissement



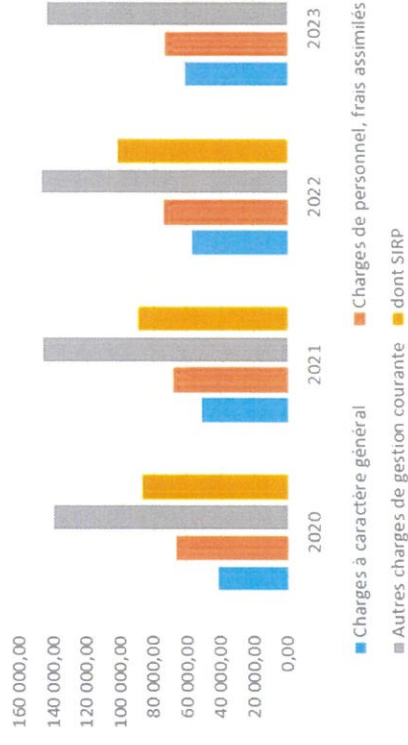
Compte administratif

Libellé_compte	2020	2021	2022	2023
Charges à caractère général	41 568,32	51 540,35	57 506,64	61 011,38
Charges de personnel, frais assimilés	66 469,83	67 794,12	73 421,55	73 201,84
Autres charges de gestion courante	139 785,77	146 396,37	147 413,46	144 281,97
dont SIRP	86 751,00	88 830,00	101 566,00	102 437,00

Titre du graphique



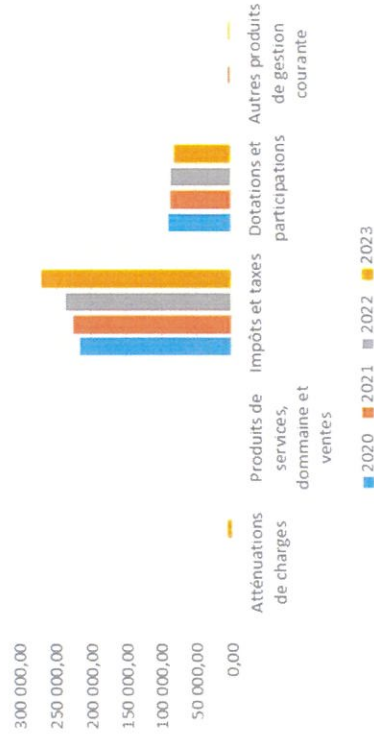
Titre du graphique



Compte administratif

Libellé_compte	2020	2021	2022	2023
Atténuations de charges	1 736,67	738,12	734,51	7 383,37
Produits de services, domaine et ventes	1 193,00	1 336,00	243,00	757,00
Impôts et taxes	216 272,13	225 465,00	236 101,00	269 689,00
Dotations et participations	89 517,41	86 879,86	86 040,03	79 955,35
Autres produits de gestion courante	330,00	3 610,51	1 983,38	3 211,66

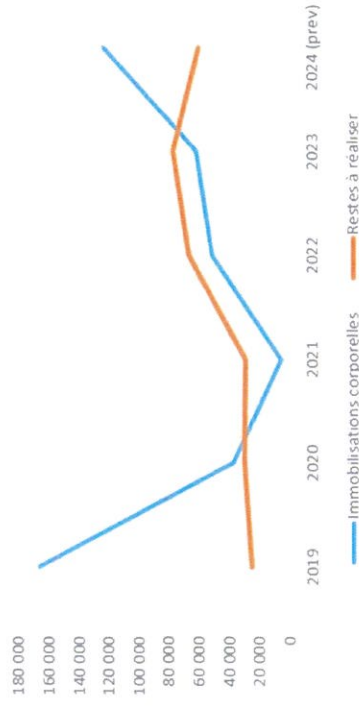
Evolution des recettes de fonctionnement



Compte administratif

Libellé_compte	2019	2020	2021	2022	2023	2024 (prev)
Immobilisations corporelles	166 821	37 071,60	5 517,40	51 281,85	61 727,48	123 600
Restes à réaliser	25 000	30 000	28 688	66 573	76 736	59 667

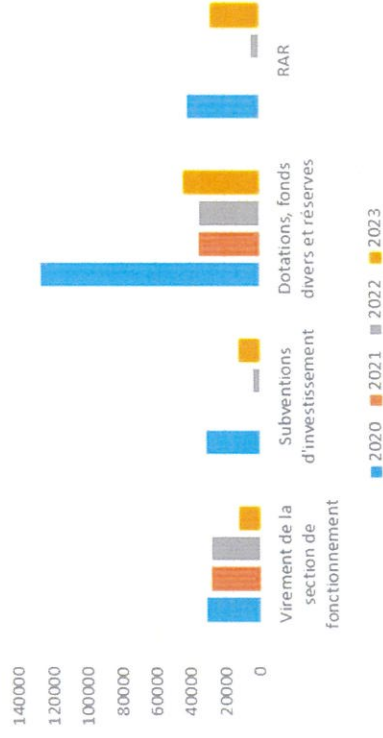
Dépenses d'investissement



Compte administratif

Libellé_compte	2020	2021	2022	2023
Virement de la section de fonctionnement	31155	28313	28127	12 266
Subventions d'investissement	30 825,00	0,00	3 838,00	12 296,00
Dotations, fonds divers et réserves	127 057,47	35 198,57	35 058,56	43 741,60
RAR	41 746	0	4605	28109

Section d'INVESTISSEMENT RECETTES



ANNEXE 2

III - VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE

III		A1						
Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I	II		II			III = I + II
TOTAL	170 746,00	0,00	0,00	166 821,00	0,00	0,00	166 821,00	166 821,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	138 507,00	0,00	0,00	166 821,00	0,00	0,00	166 821,00	166 821,00
2111 Terrains nus	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212 Agencements et aménagements de terrains	8 326,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00
2131 Bâtiments publics	23 721,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
2135 Installations générales, agencements	12 152,00	0,00	0,00	1 421,00	0,00	0,00	1 421,00	1 421,00
2151 Réseaux de voirie	32 239,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21752 Installations de voirie (mise à dispo)	32 389,00	0,00	0,00	123 600,00	0,00	0,00	123 600,00	123 600,00
21757 Matériel et outillage techniques	2 980,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2181 Install. générales, agencements (mac)	16 700,00	0,00	0,00	16 800,00	0,00	0,00	16 800,00	16 800,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	138 507,00	0,00	0,00	166 821,00	0,00	0,00	166 821,00	166 821,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Commune de Senantes - Commune de Senantes - BP (projet de budget) - 2024

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020			0,00					
Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	32 239,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458101	32 239,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	170 746,00	59 667,00	0,00	173 748,32	0,00	0,00	173 748,32	233 415,32
040	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition de chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition de chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE

III
A3

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
TOTAL	122 119,00	66 961,00	167 185,30	0,00	234 146,30
018	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	68 406,50	50 180,00	42 144,50	0,00	92 324,50
1323	58 523,50	40 297,00	42 144,50	0,00	82 441,50
13462	5 930,00	5 930,00	0,00	0,00	5 930,00
1348	3 953,00	3 953,00	0,00	0,00	3 953,00
16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	68 406,50	50 180,00	42 144,50	0,00	92 324,50
10	7 007,00	0,00	11 000,00	0,00	11 000,00
10222	5 007,00	0,00	6 000,00	0,00	6 000,00
10226	0,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
10228	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières	7 007,00	0,00	11 000,00	0,00	11 000,00
45	32 239,00	16 781,00	0,00	0,00	16 781,00
Total des recettes réelles	107 662,50	66 961,00	53 144,50	0,00	120 105,50
021	12 266,50		113 040,80	0,00	113 040,80
040	2 200,00		1 000,00	0,00	1 000,00
2804182	0,00		0,00	0,00	0,00
281532	2 200,00		1 000,00	0,00	1 000,00
041	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre	14 466,50		114 040,80	0,00	114 040,80

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

III - VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE

III

B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	463 960,67	0,00	0,00	535 193,69	0,00	0,00	535 193,69	535 193,69
011	Charges à caractère général (4)	201 913,00	0,00	0,00	152 416,72	0,00	0,00	152 416,72	152 416,72
60611	Eau et assainissement	500,00	0,00		500,00	0,00	0,00	500,00	500,00
60612	Énergie - Électricité	15 000,00	0,00		11 000,00	0,00	0,00	11 000,00	11 000,00
60622	Carburants	3 000,00	0,00		4 000,00	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	5 500,00	0,00		5 500,00	0,00	0,00	5 500,00	5 500,00
60632	Fournitures de petit équipement	5 000,00	0,00		5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
60633	Fournitures de voirie	1 000,00	0,00		1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6064	Fournitures administratives	2 000,00	0,00		2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	2 000,00	0,00		2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	10 000,00	0,00		12 000,00	0,00	0,00	12 000,00	12 000,00
61551	Entretien matériel roulant	1 000,00	0,00		1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6156	Maintenance	8 000,00	0,00		8 000,00	0,00	0,00	8 000,00	8 000,00
6161	Multirisques	7 000,00	0,00		7 000,00	0,00	0,00	7 000,00	7 000,00
617	Etudes et recherches	127 013,00	0,00		75 516,72	0,00	0,00	75 516,72	75 516,72
618	Divers	700,00	0,00		700,00	0,00	0,00	700,00	700,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	3 200,00	0,00		3 200,00	0,00	0,00	3 200,00	3 200,00
623	Pub., publications, relations publiques	8 000,00	0,00		11 000,00	0,00	0,00	11 000,00	11 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	2 000,00	0,00		2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	1 000,00	0,00		1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	77 600,00	0,00		80 290,00	0,00		80 290,00	80 290,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	1 550,00	0,00		2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00
6411	Personnel titulaire	50 300,00	0,00		52 000,00	0,00		52 000,00	52 000,00
6413	Personnel non titulaire	4 000,00	0,00		4 000,00	0,00		4 000,00	4 000,00
6450	Charges sécurité sociale et prévoyance	21 460,00	0,00		22 000,00	0,00		22 000,00	22 000,00
6470	Autres charges sociales	290,00	0,00		50,00	0,00		50,00	50,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00		240,00	0,00		240,00	240,00
014	Atténuations de produits	23 142,17	0,00		23 142,17	0,00		23 142,17	23 142,17
739211	Attribution de compensation	23 142,17	0,00		23 142,17	0,00		23 142,17	23 142,17
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Commune de Senantes - Commune de Senantes - BP (projet de budget) - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	146 839,00	0,00	0,00	142 176,00	0,00	0,00	142 176,00	142 176,00
65311	Indemnités de fonction	28 000,00	0,00		29 000,00	0,00	0,00	29 000,00	29 000,00
65313	Cotisations de retraite	1 300,00	0,00		1 500,00	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	5 500,00	0,00		5 800,00	0,00	0,00	5 800,00	5 800,00
65315	Formation	500,00	0,00		500,00	0,00	0,00	500,00	500,00
65568	Autres contributions	102 437,00	0,00		96 173,00	0,00	0,00	96 173,00	96 173,00
6558	Autres contributions obligatoires	3 500,00	0,00		3 500,00	0,00	0,00	3 500,00	3 500,00
657362	Subv.Fonct. BA/régies	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	3 000,00	0,00		3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00
65811	Droits d"utilitat" - informatique nuage	2 600,00	0,00		2 700,00	0,00	0,00	2 700,00	2 700,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	2,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	0,00	0,00		3,00	0,00	0,00	3,00	3,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	449 494,17	0,00	0,00	398 024,89	0,00	0,00	398 024,89	398 024,89
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		23 128,00	0,00		23 128,00	23 128,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00		23 128,00	0,00		23 128,00	23 128,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
	Total des charges financières et spécifiques	0,00	0,00	0,00	23 128,00	0,00	0,00	23 128,00	23 128,00
	Total des dépenses réelles	449 494,17	0,00	0,00	421 152,89	0,00	0,00	421 152,89	421 152,89
023	Virement à la section d'investissement	12 266,50			113 040,80	0,00		113 040,80	113 040,80
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	2 200,00			1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	2 200,00			1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	14 466,50			114 040,80	0,00		114 040,80	114 040,80

Budget prévisionnel 2024 - Proposition suite Commission des Finances

Commune de Senantes - Commune de Senantes - BP (projet de budget) - 2024

III - VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE

III

B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	340 706,00	0,00	343 500,00	0,00	343 500,00
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 210,00	0,00	1 210,00	0,00	1 210,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	960,00	0,00	960,00	0,00	960,00
7032	Stationnement et location voie publique	250,00	0,00	250,00	0,00	250,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	5 000,00	0,00	8 500,00	0,00	8 500,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	5 000,00	0,00	8 500,00	0,00	8 500,00
731	Fiscalité locale	252 135,00	0,00	255 000,00	0,00	255 000,00
73111	Impôts directs locaux	252 135,00	0,00	255 000,00	0,00	255 000,00
74	Dotations et participations (3)	81 350,00	0,00	76 780,00	0,00	76 780,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	37 000,00	0,00	33 300,00	0,00	33 300,00
741121	DSR des communes	10 000,00	0,00	11 400,00	0,00	11 400,00
741127	DNP des communes	7 000,00	0,00	9 500,00	0,00	9 500,00
742	Dot. aux élus locaux	3 000,00	0,00	3 280,00	0,00	3 280,00
744	FCTVA	1 550,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7482	Compens. perte taxe add. droits enreg.	20 000,00	0,00	16 600,00	0,00	16 600,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	2 800,00	0,00	2 700,00	0,00	2 700,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	1 011,00	0,00	2 010,00	0,00	2 010,00
752	Revenus des immeubles	1 000,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
7586	Autres produits divers gestion courante	11,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	10,00	0,00	10,00
	Total des recettes de gestion des services	340 706,80	0,00	343 500,00	0,00	343 500,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles	340 706,80	0,00	343 500,00	0,00	343 500,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)